Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260408-20260444-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 02/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

N° d'ordre : 20260444

Objet : Désignation des membres au Conseil d'Administration du SDE

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 8 Avril 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le huit avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
M. Jean-Guillaume DESANLIS pouvoir à M. Anthony ROCABOY
Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :
Mme Delphine BEUREL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier, Faisant suite aux élections municipales, le SDE22 renouvelle ses instances. Les membres du Conseil Municipal sont invités à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein de l'assemblée délibérante.

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor est un syndicat mixte fermé qui regroupe les 344 communes et les 8 établissements publics de coopération intercommunale du département.

Le SDE22 accompagne les communes et intercommunalités dans leurs projets d'aménagement de distribution d'énergie et de mise en œuvre de la transition énergétique.

Les compétences du SDE : Distribution d'électricité, éclairage public, infrastructures de télécommunications, réseaux de gaz, achats d'énergies, rénovation énergétique du patrimoine bâti, production d'énergies renouvelables, mobilités décarbonées et conseil aux collectivités .

Les objectifs du SDE 22 : Apporter l'expertise, Mutualiser les moyens, Optimiser les coûts, Accompagner les territoires au changement climatique

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260408-20260444-DE

<u>Le rôle du délégué du SDE 22</u> : Représenter la commune au sein du SDE22, rendre compte de l'activité du SDE22 au conseil municipal, participer au collège énergie une fois par an, possibilité d'intégrer le Comité Syndical, organe exécutif du SDE22 et de participer aux décisions structurantes pour les réseaux, l'éclairage public, la mobilité décarbonée, les énergies renouvelables et rejoindre un réseau d'élus impliqués sur les questions énergétiques.

M. le Maire propose de désigner : M. Rémi LE VAILLANT délégué titulaire et M. Anthony LE TENO délégué suppléant

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de désigner M. Rémi LE VAILLANT délégué titulaire et M. Anthony LE TENO délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energies et autorise le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**Mme Delphine BEUREL**